

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de la transition écologique, de la
biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature**

Arrêté du 31 août 2026

fixant la composition du jury du concours professionnel pour le recrutement au titre de l'année 2026 des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité administration générale.

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-1065 du 18 septembre 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2012 modifié fixant la nature et le programme des épreuves du concours professionnel de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité administration générale ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture du concours professionnel pour le recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité administration générale.

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury du concours professionnel pour le recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité administration générale, au titre de l'année 2026, est composé comme suit :

Présidente :

Madame Béatrice CHARLET, attachée principale d'administration de l'État ;

Membres du jury national :

Madame Cindy BATSCHELET, ingénieure des travaux publics de l'État,

Monsieur Dominique CHAIZE, attaché d'administration de l'État,

Madame Neila DEY-CHEBBI, attachée principale d'administration de l'État,

Monsieur Sébastien MULLER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle,

Monsieur Fabien TOUBLANC, technicien supérieur en chef du développement durable.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, Monsieur Dominique CHAIZE assurera la présidence du jury.

Article 3

La directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 août 2026

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Pour la ministre et par délégation

L'adjointe à la cheffe de bureau des recrutements par concours

Hajja RABIA

2026.08.31 14:09:34